

Procédure pour entreprises - Distribution de places financées par Emploi-Québec

Ne pas tarder à offrir vos places financées afin que votre candidat ait le temps d'aller rencontrer son agent d'Emploi-Québec. Les démarches doivent être faites 4 semaines avant le début du cours.

1. Est-ce que le candidat est admissible au financement d'Emploi-Québec? Voici les critères principaux :
 - Ne pas être en emploi durant la période de formation désirée (le personnel navigant en congé n'est pas considéré comme sans emploi);
 - Être prestataire de l'assurance-emploi, de l'assistance-emploi ou sans soutien public du revenu.
2. Si le candidat est admissible au financement et que vous désirez lui offrir une place, il faut procéder à la demande d'inscription à un cours réglementé sur le site internet du Centre de formation aux mesures d'urgence (CFMU) : <http://sidel.cegep-rimouski.qc.ca/cours.aspx?entite=cfmu>

Le formulaire doit être rempli de la façon suivante afin que les démarches d'Emploi-Québec soient entreprises :

Mode de paiement*

Entreprise

Adresse de l'entreprise pour la facturation

Nom de l'entreprise*

Nom de famille du responsable*

Prénom du responsable*

Numéro civique* Rue*

Ville*

Pays*

Canada

Province*

Québec

Code postal*

Numéro de téléphone*

Autre téléphone

Adresse courriel*

Je souscris à un programme Emploi-Québec

Attention : Il est très important que cette case soit cochée, sans quoi aucune démarche de financement ne sera entreprise et une facture sera émise à la compagnie.

3. Lorsque le CFMU recevra cette demande, un courriel de suivi vous sera envoyé dans les 2 jours ouvrables suivant l'envoi. Il est à noter que ce courriel n'est pas une confirmation d'inscription et qu'il n'y a aucune priorité ni réservation de places offertes aux compagnies. La confirmation d'inscription ne sera effective qu'au moment où le ou les préalables requis auront été reçus à notre institution soit par courriel ou par télécopieur et si des places sont toujours disponibles. Il vous sera demandé de nous fournir les documents suivants :
 - Les préalables de la formation;
 - Le relevé d'emploi du candidat de dernière année ou une lettre de promesse d'embauche pour le financement.
4. À la réception de tous ces documents, une confirmation d'inscription sera envoyée, ainsi que le profil d'admissibilité du candidat. Le candidat devra prendre rendez-vous avec un agent d'Emploi-Québec et lui remettre ce profil d'admissibilité. Le dossier de financement par Emploi-Québec devra être complété au plus tard 3 jours ouvrables avant le début de la formation.